

LISTE DE FRAIS DES INDEMNITES DES VOLONTAIRES

Nom: **TON nom de famille** p.ex. *La Fleche*

Prenom: **TON prénom** p.ex. *Juan*

Adresse: **TON adresse;** p.ex. *Rue de la flèche 124, 1030 Schaerbeek*

N° de compte en banque (IBAN): **TON numéro de compte en banque:** p.ex. *BE23 7350 2995 4291*

Date	Lieu	Code du cours	Montant €	Remplacement	Comptabilité
Date du jour que tu as donné cours	Commune / lieu du cours	Code du cours	montant d'Indemnité convenu (avec un maximum de € 36,48 par jour)	Oui / Non (barres toujours ce qui ne convient pas)	Ne pas remplir, Niki le fait après
<i>30/9/2020</i>	<i>Molenbeek</i>	<i>WLH 30</i>	<i>15 euro</i>	Oui / Non	
<i>7/10/2020</i>	<i>Molenbeek</i>	<i>WLH 41</i>	<i>20 euro</i>	Oui / Non	
				Oui / Non	

Conformément à la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, fourni par le Ministère des Finances, l'organisation reverse au volontaire une indemnité forfaitaire pour l'activité prestée. Ce montant ne sera pas considéré comme une rémunération s'il ne dépasse pas les montants maximums prévus par la loi, soit **36,84 euro par jour** ou **1.473,37 euro par an**. Ce montant est indexé chaque année.

Dans le cas où les montants maximums sont dépassés, ce sera rapporté aux Service Public Fédéral Finances.

TOTAL DES INDEMNITES DE VOLONTAIRE: (total de tous les montants ci-dessus) **35, 00 EURO**
(Incompris: frais de collation et de déplacements)

Fait en deux exemplaires, (une pour toi et une pour CZH. Si tu envoies une photo, un exemplaire est suffisant)

à (lieu) p.ex. *Molenbeek*

le (date) La date doit être la date de ton dernier cours ou une date ultérieure, p.ex. *7/10/2020*

Signature,

TA signature ici !!!!

CONSEIL : Prend une photo claire de ce document trempé et signé et conserve-le dans un album !